

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2024

L'an 2024 et le 29 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Greneville en Beauce, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Annie BOUVARD, Monsieur Christophe LEJEUNE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Marie-Claude PIGNOL, Monsieur Alexandre QUINOT, Madame Carole SANTERRE formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Madame Christine MIGUEL a donné procuration à Monsieur Alain LOISEAU
Monsieur Guy ALEGRE a donné procuration à Madame Virginie PEIGNÉ

Absents excusés : Madame Marinette CHAINTREAU, Monsieur Benoît FRANCE

A été nommé(e) secrétaire : Madame Carole SANTERRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10
- Pouvoirs : 2

Date de la convocation : 22/01/2024

Date d'affichage : 24/01/2024

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 30/01/2024

et publication ou notification : 30/01/2024

Ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 30 novembre et 7 décembre 2023
- Instauration de la prime de pouvoir d'achat
- Modification de l'indice de référence des indemnités des élus
- Questions diverses (bulletin municipal, agence postale, observations/ modifications PLUI)

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal des 30 novembre et 7 décembre 2023

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises. Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées aux derniers procès-verbaux des 30 novembre et 7 décembre 2023. Les procès-verbaux des 30 novembre et 7 décembre 2023 sont approuvés à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

Instauration de la prime de pouvoir d'achat

Le Maire propose l'instauration de la prime de pouvoir d'achat pour les agents communaux. Après concertation, le conseil municipal est favorable à l'instauration de cette prime et propose d'attribuer les montants maximums, fixés par le décret.

Ces informations seront transmises au Centre de Gestion par le biais d'un formulaire de saisine du Comité Social Territorial accompagné du projet de délibération. La délibération devra être prise et sera effective qu'à l'issue de la réunion du Comité Social Territorial qui aura lieu le 15 février 2024.

2024-01 Modification de l'indice de référence des indemnités des élus

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,

Considérant que la délibération n°2020-15 en date du 3 juin 2020, relative à la détermination du montant des indemnités de fonction du Maire, du Maire délégué et des adjoints fait référence expressément à l'indice brut terminal de la fonction publique 1027, il est proposé de substituer à la référence formelle « à l'indice brut 1027 », une référence générique à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », de manière à ce que le calcul s'applique dès aujourd'hui et « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

De fixer, à compter du 30 janvier 2024, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints, comme suit :

- Maire : 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Maire délégué (2^e adjoint) 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3^e adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4^e adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

Questions diverses

Bulletin municipal

Madame Carole SANTERRE explique qu'il serait bien de proposer, à nouveau, un bulletin municipal aux habitants de la commune. Une réflexion est à mener sur la forme, le contenu, la périodicité des prochains bulletins.

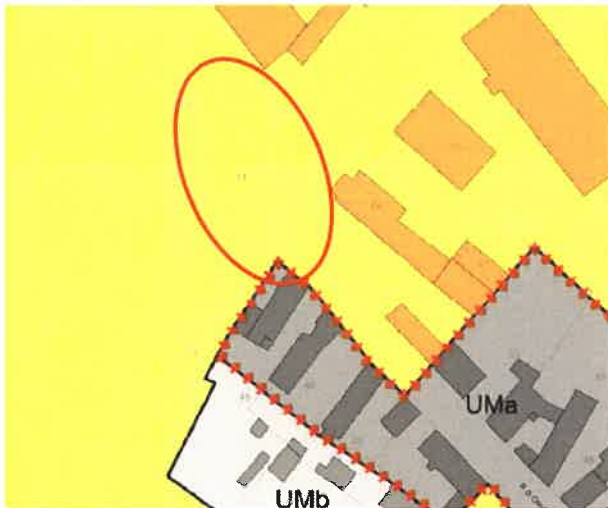
Quatre élus souhaitent s'investir dans ce projet de communication : Carole SANTERRE, Annie BOUVARD, Virginie PEIGNÉ et Marie-Claude PIGNOL.

Agence postale

Le Maire annonce que Karine BEAUVAIS a donné sa démission. Il précise qu'une offre d'emploi a été publiée sur le site emploi territorial et que 3 candidatures ont été reçues. Un entretien sera proposé aux candidats dont le profil correspond le mieux au poste d'agent d'accueil de l'agence postale. Le Maire propose d'accepter la démission de Karine et de fixer sa date d'effet au 1^{er} avril 2024, le temps de trouver un remplaçant et de pouvoir le former.

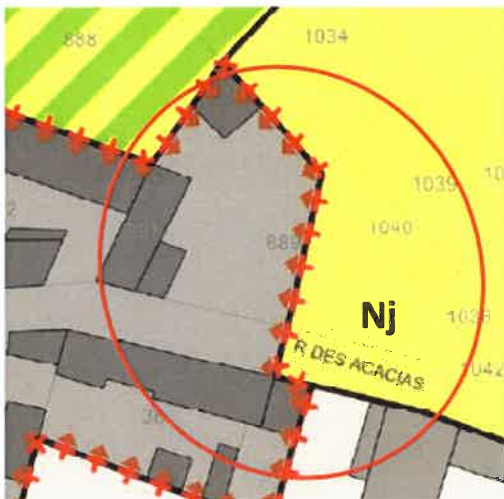
Observations et modifications du PLUI

Le Maire propose de notifier des modifications du PLUI et de les transmettre lors de l'envoi du registre de consultation. Après analyse et discussion sur les différentes zones de la commune, voici les modifications souhaitées :

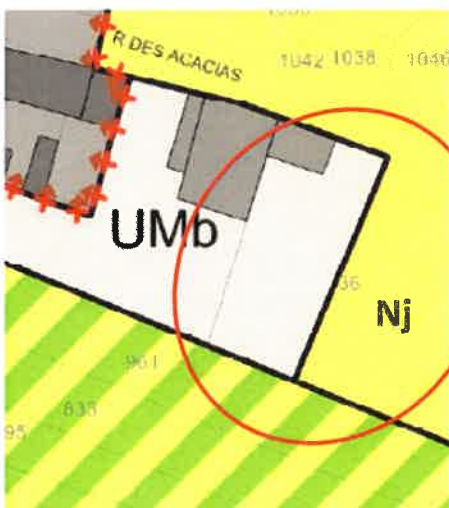


Mare non représentée

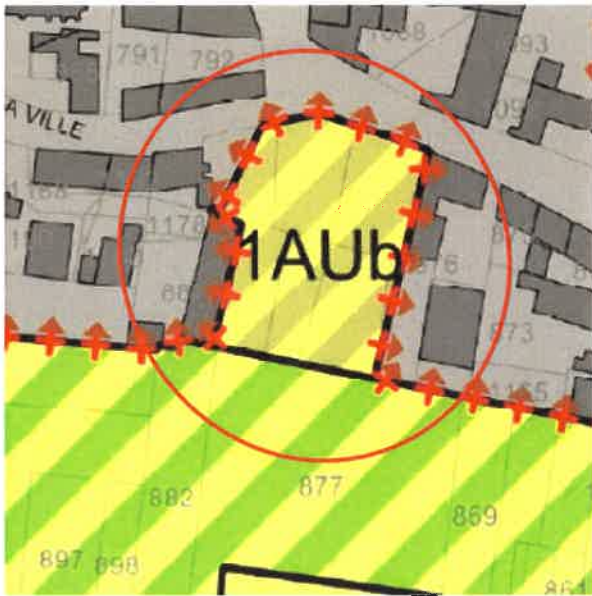
Certaines maisons d'habitation sont référencées « bâtiment agricole » et d'autres en zone urbaine. Certaines maisons sont à la fois maison d'habitation et bâtiment agricole. Pourquoi ?



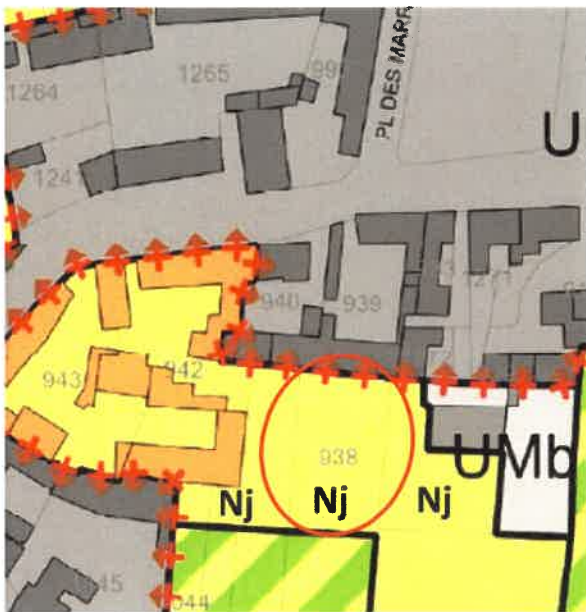
Parcelle 889 coupée en deux mais pas de jardin



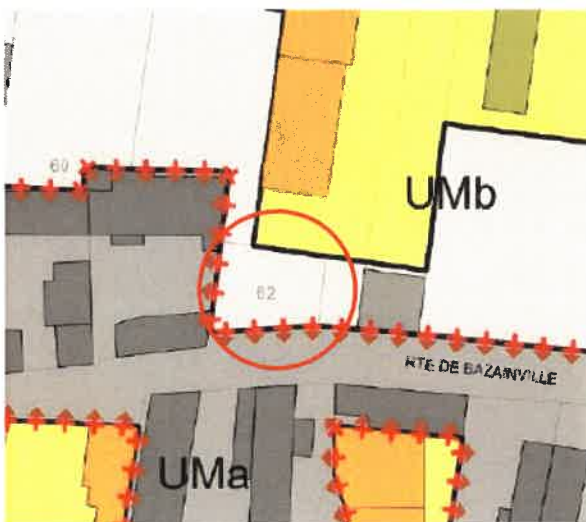
Parcelle 36 coupée en deux mais pas de jardin



Pourquoi pas dent creuse en UMa ?



938 : souhait Nj



Réserve incendie de Bazainville non répertoriée

Voirie

Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET indique qu'à l'entrée de Bazainville, suite aux travaux de la fibre, l'entrée de chemin s'est effondrée.

Monsieur Alexandre QUINOT indique que le trottoir de la MAM est défectueux, il ajoute qu'un véhicule stationne sur le trottoir engazonné tout près de l'entrée de l'établissement. Le Maire propose de le signaler à Monsieur BOURGEOIS, afin de faire cesser ce trouble.

Eclairage

Madame Annie BOUVARD demande si des modifications d'horaires concernant la coupure de l'éclairage public pourraient être envisagées (éteindre et rallumer plus tard). Monsieur Alexandre QUINOT explique que certains riverains partent dès 4h du matin et parfois en vélo. Il n'a pas été décidé de modifier les horaires de coupure de l'éclairage public pour le moment (rappel : interruption de 23h à 4h).

Monsieur Alexandre QUINOT indique que la lumière de la cour de l'école est constamment allumée. Il est proposé d'adresser un courrier à la CCPNL pour leur signifier.

Habitation laissée à l'abandon

Monsieur Alexandre QUINOT demande s'il est possible d'élaguer les arbres qui dépassent sur le domaine public, gênant le passage des engins agricoles rue de la Biringue. Le Maire propose de contacter la famille via le notaire en charge de la succession du bien.

De nombreuses haies de clôture empiètent sur le domaine public et gênent la tonte. Des rappels seront faits auprès des personnes concernées.

La séance est levée à 23h30

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Jean-Louis BRISSON